

**Il y a 40 ans,
Villeneuve inaugurerait
en grandes pompes
son nouvel Hôtel de
Ville. Quelques
semaines auparavant,
"l'ancienne mairie"
avait disparu sous les
coups de pelleuse
du progrès...**

5 février 1965 :
la première mairie
s'efface du paysage

A la naissance de la commune, en 1929, la Municipalité et les premiers services municipaux s'installent dans une demeure bourgeoise flanquée d'un vaste parc, léguée par Mademoiselle Dupont-du-Chambon, fervente partisane de l'indépendance. Généreuse et fortunée, cette artiste lyrique avait élu domicile dans un coquet hôtel particulier du 23 quai d'Asnières (aujourd'hui Centre culturel). Elle avait déjà fait profiter le hameau de ses largesses : rente pour la rosière, legs de 100 000 francs (l'équivalent de 5 000 louis d'or) pour l'indépendance de Villeneuve, libéralités dont elle ne connaîtra pas les effets puisqu'elle décède en 1909... Lors de son accession à l'indépendance, Villeneuve compte 3 532 habitants...

Victime du progrès

L'aménagement de la zone Sud, de 1955 à 1961, puis de la zone Nord jusqu'en 1968 va générer une croissance démographique spectaculaire. La ville compte 13 000 âmes en 1962, résultat d'une farouche politique d'urbanisation et d'accueil de populations nouvelles :

l'ancienne mairie devient insuffisante. Depuis plusieurs années déjà, les élus municipaux se sont trouvés dans l'obligation d'utiliser des constructions provisoires et certains employés travaillent à 5 dans un bureau de 15 m²...

Un concours d'architectes est lancé pour la construction d'un nouvel hôtel de ville. Le projet retenu est celui de l'architecte Thibault et de son confrère Gaston Appert, architecte municipal. Dès 1963, le chantier démarre à quelques mètres de la petite Mairie. Noël 1964 sera l'occasion d'un vibrant hommage dans le journal "L'Avenir" : "Elle qui a vu tant de confidences tristes ou roses, présidé à tant de plans, tant d'espérances. Elle qui a été le siège où a été pensé, voulu, créé et lancé le grand Villeneuve, la voilà qui devient la victime de l'enfant même qu'elle a nourri et réchauffé dans son sein. Elle n'est plus à la grandeur, à la mesure de la jeune et moderne cité qu'est devenue notre commune...". Le 20 février 1965, le nouvel Hôtel de Ville est inauguré par le Préfet Boitel : le sous-sol est occupé par des salles pour le personnel, le rez-de-chaussée par les services publics et la bibliothèque, le 1^{er} étage par les bureaux



lieu Hôtel



merci à

Emprunts

- “Mairies et hôtels de ville - Évolution d'une forme architecturale et urbaine depuis le XIXème siècle” - TOPOS n° 17 / CAUE 92 – novembre 1996
- “Villeneuve-la-Garenne - Mémoires en images” Jocelyne Tournet-Lammer / éditions Alan Sutton - novembre 2004
- et la précieuse collaboration de Laëtitia Girand, Archives municipales de Villeneuve-la-Garenne.

du Maire et des Maires-Adjoints, le Secrétariat général et ses annexes et la comptabilité, le 2^{ème} étage par les services techniques. Les services de la recette municipale, jusque là installés à Épinay, intègrent le nouveau bâtiment.

La conquête de l'espace

À l'aube des années 2000, la ville compte 25 000 habitants, de nouvelles responsabilités échoient à la ville et les exigences ont évolué. L'Hôtel de Ville des années 60 avait été conçu conformément aux directives ministérielles de l'époque : 9 m² par bureau, 13 m² pour deux, 50 m² pour la salle des mariages... Le XXI^e siècle ne sau-

rait s'accommoder de telles contraintes. Suivant une voie empruntée par nombre de ses “consœurs”, on lui prévoit alors l'adjonction d'un centre administratif. À l'issue d'un concours, lancé en 1990, la proposition de Bernard Simon et Pascal Guerrier est retenue, ajoutant 2000 m² de surface utile aux 1600 de la partie ancienne. Les services publics trouvent très logiquement leur place dans ce nouvel espace réparti sur 4 niveaux. L'Hôtel de Ville, relié au nouveau bâtiment par une passerelle de verre et de métal, redevient le

Vie politique,
vie administrative,
une cohabitation
harmonieuse

lieu “politique” avec le bureau du Maire et des élus, la salle du Conseil municipal et celle des mariages, cohabitant avec la Direction générale des services et les services internes. Si toute velléité d'extension semble désormais exclue, on reste attentif à la qualité du service public. C'est ainsi qu'en 1999, les services Jeunesse et Sports ont pris leurs quartiers dans un immeuble ancien entièrement réhabilité au 197, boulevard Gallieni : d'ici quelques semaines, le service Enseignement devrait les rejoindre, pour le plus grand bénéfice des familles dont les démarches seront ainsi simplifiées : un souci d'adaptation aux besoins de la population parfaitement analogue à celui qui a guidé les différentes équipes municipales depuis plus de 75 ans. ■ F.C.D.

étapes



Maisons communes

De la Révolution à la fin du Second Empire, les communes sont progressivement chargées de services de plus en plus nombreux qui nécessitent un espace suffisant pour y installer bureaux et personnes. En effet, le maire, nommé par le préfet est à la fois représentant de la commune et agent du gouvernement et, avec le Conseil municipal, a la charge des problèmes locaux : police, voirie, octroi, gestion des biens communaux, puis celle des écoles de garçons dès 1833 et des écoles de filles devenues obligatoires à partir de 1850 pour les communes de plus de 800 habitants. Dans un premier temps, les nouveaux conseils se réunissent tout naturellement dans des locaux existants : presbytère, église, appartement du maire... Puis l'accroissement des tâches, la nécessité d'avoir un personnel communal, l'augmentation du nombre des élus placent les communes dans l'obligation de construire un édifice municipal spécifique, bien que rien ne les y oblige jusqu'à la loi du 5 avril 1884. Construites en “centre ville”, alignées sur la rue, à proximité de l'église et des grands axes sous la Monarchie de Juillet, les mairies des Hauts-de-Seine prennent une autre place sous le Second Empire : édifiées en retrait, voire au centre d'une place, elles passent d'une intégration totale au bâti villageois environnant à un isolement qui leur confère une dignité nouvelle dans la localité.

de Ville

